

**PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**ENTRE**  
**LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE FRANCE**  
**ET**  
**LA COMISION NACIONAL DE INVESTIGACION CIENTIFICA Y**  
**TECNOLOGICA DU CHILI**

ENTRE

**LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**, ci-après dénommé "**CNRS**", établissement public à caractère scientifique et technologique sis 3, rue Michel-Ange 75794 Paris Cedex 16 (France) représentée par sa Présidente, Catherine Bréchnignac et par son Directeur général, Arnold Migus, d'une part,

ET

La **COMISION NACIONAL DE INVESTIGACION CIENTIFICA Y TECNOLOGICA**, ci-après dénommée "**CONICYT**", organisme public, décentralisé ayant la personnalité juridique dont le siège est sis Canada 308-Providencia, Santiago de Chile, représentée par sa Présidente, Vivian Heyl Chiappini, d'autre part,

ci-après dénommés "les Parties",

Rappelant la volonté de la France et du Chili de renforcer la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technologique ;

Rappelant l'Accord de coopération scientifique et technique entre les Gouvernements français et chilien, signé le 14 septembre 1962 (faisant l'objet au Chili du décret N° 169 de 1964 du Ministère des Relations Extérieures, publié au Journal Officiel du Chili du 14 mai 1964 et en France du décret 65-131 du 18 février 1965) et son avenant signé le 5 décembre 1978 ;

Rappelant l'Accord CNRS-CONICYT signé le 9 juillet 1991 abrogé et remplacé par l'accord du 13 décembre 2004;

Rappelant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République du Chili pour le développement de recherches scientifiques conjointes signé à Santiago du Chili le 24 octobre 1994 ;

Rappelant l'Accord portant la création de l'Unité Mixte de Recherche (UMR 2071) entre les CNRS-CONICYT et l'Universidad de Chile signé le 28 avril 2000 et renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;

Rappelant l'excellence de l'association de la France et du Chili dans le domaine de la coopération scientifique ;

Rappelant l'importance de la contribution du Programme d'échanges de chercheurs à la mobilité entre les communautés scientifiques chilienne et française;

Rappelant les résultats remarquables par l'Unité Mixte Internationale (UMI 2807) dans le domaine des mathématiques;

Les Parties expriment leur volonté de mettre en oeuvre un programme visant à développer de nouvelles actions de coopération pour renforcer la coopération scientifique dans des domaines d'intérêt mutuel.

## **CONVIENNENT DES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

### **Article 1 : OBJECTIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Les Parties conviennent d'élaborer un programme de travail conjoint qui comprend les moyens suivants dans les domaines ci-après :

#### **Astronomie**

- 1- Financement de bourses doctorales d'une durée de trois (3) ans chacune pour des étudiants chiliens afin d'obtenir leur thèse de doctorat en France à compter de septembre 2008,
- 2- Financement de bourses post-doctorales au Chili d'une durée de deux (2) ans chacune pour des chercheurs français à compter de septembre 2008,
- 3- Financement d'un programme international de coopération scientifique (PICS),
- 4- Financement de la participation d'étudiants chiliens au Colloque annuel organisé par l'Institut de Radio Astronomie Millimétrique (IRAM),
- 5- Soutien à une demande de financement de professeurs invités par l'Université Pierre et Marie Curie avec un accompagnement éventuel, par le CNRS, de postes de chercheurs invités,

### **Biologie Marine**

Les Parties s'efforcent de participer au programme Ph.D international en Biologie systémique marine mis en place par la station marine de Roscoff (Unité mixte de recherche CNRS / Université Pierre et Marie Curie) partenaire du Laboratoire international associé DIAMS,

### **Sismologie**

Les parties s'efforcent de renforcer leur participation au Laboratoire International associé Montessus de Ballore notamment par la mise en place de bourses de thèse en co-tutelle.

### **Article 2 : MODALITES DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

Pour atteindre les objectifs décrits dans le présent Protocole d'entente, les Parties conviennent de définir un programme de travail 2008-2012 qui précise les modalités et les conditions financières conformément à la répartition détaillée dans l'Annexe 1 du présent Protocole d'entente.

Les Parties peuvent décider conjointement de renforcer ce programme de travail.

### **Article 3 : DUREE DU PRESENT PROTOCOLE D'ENTENTE**

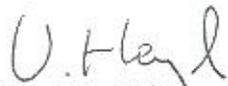
Le présent Protocole d'entente entre en vigueur à compter de sa date de signature pour une durée de cinq (5) ans. Il peut être renouvelé par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception six (6) mois avant l'expiration de la période en cours.

Fait à Santiago de Chile, le 11 décembre 2007, en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) en français et deux (2) en espagnol, tous les textes faisant également foi. Chaque Partie garde deux (2) originaux.

**POUR LE CENTRE NATIONAL DE  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE - CNRS**

  
Catherine Bréchnignac  
**Présidente**

**POUR LA COMISION NACIONAL  
DE INVESTIGACION CIENTIFICA  
Y TECNOLOGICA - CONICYT**

  
Vivian Heyl Chiappini  
**Présidente**

  
Arnold Migus  
**Directeur général**

## ANNEXE 1

### PLAN DE TRAVAIL CNRS-CONICYT 2008-2012

#### MODALITES

Un Comité conjoint CNRS-CONICYT est le garant de l'exécution des activités proposées dans ce plan de travail dans les domaines de l'Astronomie, la Biologie Marine et la Sismologie.

Pour la partie « ASTRONOMIE » ledit comité CNRS-CONICYT, est chargé de :

- la définition d'un Programme de travail annuel en prenant en compte les ressources disponibles;
- la coordination des appels d'offres pour le financement des propositions qui remplissent les conditions décrites;
- l'évaluation et le suivi du déroulé du programme de travail CNRS-CONICYT.

#### FINANCEMENT :

Moyens financiers apportés par le CNRS et la CONICYT :

Les Parties s'engagent à renforcer le travail bilatéral de l'Unité Mixte Internationale (UMI 2807) par le financement partagé de bourses postdoctorales.

#### 1-ASTRONOMIE :

CNRS / MENESR:

- Durant la période considérée (2008 – 2012), le CNRS sollicite auprès du Ministère français de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), le financement de quatre (4) bourses de thèses de trois (3) ans chacune pour des étudiants chiliens.

CNRS :

- Mise en place d'un programme international de coopération scientifique (PICS) à partir de 2008,

CNRS / INSU :

- Durant la période considérée (2008 – 2012), l'Institut des Sciences de l'Univers

(INSU) finance la participation de deux (2) étudiants chiliens au Colloque annuel organisé par l'Institut de Radio Astronomie Millimétrique (IRAM),

**CNRS / UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE :**

- Le CNRS soutient, auprès de l'Université Pierre et Marie Curie, une demande de financement de postes de professeurs invités chiliens et propose d'accompagner, dans la mesure du possible, ce financement par des postes de chercheurs invités,

**CONICYT :**

- Durant la période considérée (2008 – 2012), la CONICYT finance deux (2) bourses post-doctorales de deux (2) ans chacune pour des chercheurs français,

**CONICYT / UNIVERSITE DU CHILI / P. UNIVERSITE CATHOLIQUE / UNIVERSITE DE CONCEPCION :**

- La CONICYT demande à l'Universidad de Chile (UChile), à l'Université Catholique (PUC) et à l'Université de Concepcion (UDECC) le financement du logement des chercheurs post-doctorants français.

## **2- BIOLOGIE MARINE :**

- Dans le cadre du programme « Ph.D international » en Biologie Systémique Marine regroupant diverses stations biologiques européennes dont la station marine de Roscoff (partenaire du Laboratoire international associé DIAMS), la CONICYT réserve des bourses doctorales pour des étudiants chiliens.

## **3- SISMOLOGIE :**

- Dans le cadre du Laboratoire international associé Montessus de Ballore, la CONICYT met en place des bourses doctorales en co-tutelle pour des étudiants chiliens.